

AIDER MON PÈRE

Par Profil supprimé Postée le 03/09/2018 04:18

Bonsoir!

Voilà la situation. Mon père a fait une tentative de suicide début de semaine dernière dans un contexte alcoolique. Il est depuis hospitalisé en psychiatrie. Mon père est alcoolique depuis de nombreuses années avec un déclin la dernière année. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir essayé de l'en sortir ou du moins d'essayer de l'aider. Le mois dernier il a été aux urgences de son plein gré suite à un sous disant malaise mais c'était lié à l'alcool. De ce fait il a été mis sous valium et suivi en ambulatoire mais lundi tout à basculer avec sa tentative de suicide. J'ai appris entre temps qu'il avait déjà eu des propos suicidaires les dernières semaines.

Il a déjà eu des périodes plus ou moins longue de pseudo abstinence mais cette fois ci il y a plus en jeu. Il y a ma fille de 5mois qu'il était censé garder avec ma mère lorsque je reprendrais le travail mais avec cet épisode et son agressivité etc ce ne sera plus le cas. Pour le moment je lui interdit de voir ma fille jusqu'à ce qu'il me prouve qu'il peut être sobre. Je ne cherche pas à la punir mais à protéger ma fille.

La n'est pas vraiment ma question. Ma question est plus sur la suite des soins. Aura t il forcément une cure après son hospitalisation? En sachant que ma mère est malade et pas en mesure de pouvoir le gérer à domicile. Pour ma part je suis présente mais je ne peux pas être plus présente que ça ayant mon bébé et là repirise imminente de mon travail. De plus cela créer des tensions d'an mon couple bien que mon conjoint veuille tout faire pour l'aider. Nous sommes un peu tous en colleee car il a fait cet acte maintenant qu'il est grand père ce qu'il rêvai depuis longtemps. C'est plus de l'incomprehension Mêler à de la colère de la tristesse de la culpabilité etc

Bref j'aimerais savoir comment l'aider Et surtout comment faire pour qu'il aille en cure avant de rentrer à la maison car j'ai peur que ça devienne ingérable car très agressif quand il a bu et peut que cette fois ci il ne se loupe pas. Quand il n'a pas bu c un papa au top et un papy génial.

Merci de vos réponses.

Mise en ligne le 05/09/2018

Bonjour,

Vous nous décrivez la situation de votre père qui a eu un passage à l'acte suicidaire dans un contexte où il était alcoolisé.

Il s'est, le mois précédent, rendu aux urgences suite à un malaise lié également à une alcoolisation.

Actuellement, suite à son passage à l'acte, il passe par une période d'hospitalisation en psychiatrie.

Nous comprenons que vous vous posiez de nombreuses questions le concernant et concernant votre famille lorsqu'il sera amené à quitter son lieu de soin actuel.

Les sentiments qui vous traversent sont tout à fait légitimes et il nous paraît important que vous puissiez les exprimer dans un contexte aidant.

En effet une personne dans les consommations d'alcool excessives est souvent une personne en souffrance qui fait souffrir son entourage.

Les professionnels du domaine de l'addictologie sont bien au fait de ces difficultés et peuvent proposer aide, conseils et soutien aux proches.

Il vous est ainsi possible (vous-même et/ou votre mère) de vous orienter vers un Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA). Des professionnels tels que médecin addictologue, psychologue, infirmier pourront vous accueillir dans un contexte confidentiel et gratuit.

Concernant la suite des soins plusieurs possibilités sont envisageables. Nous pouvons imaginer qu'un suivi régulier auprès d'un médecin psychiatre ou d'un Centre Médico Psychologique (CMP) pourrait être proposé à votre père. Il nous paraît néanmoins difficile d'anticiper avant qu'un diagnostic éventuel soit posé dans le cadre de son hospitalisation actuelle.

S'il aborde ses difficultés avec les consommations d'alcool, il est possible qu'un accompagnement en addictologie lui soit également proposé. Cela peut être une cure ou des rendez-vous en centre spécialisé, dans tous les cas il garde la liberté de pouvoir refuser ce type d'accompagnement au regard de la loi.

La cure n'est pas toujours une finalité, en effet si les consommations d'alcool sont liées à un mal-être plus profond, c'est plutôt un accompagnement sur cette question qui pourrait se montrer efficace. Les rechutes sont sinon souvent monnaie courante si il n'y a pas de consolidation de l'arrêt avec un suivi psychologique.

Si votre père et l'équipe soignante actuelles sont d'accord peut-être serait-il possible que le psychiatre qui l'accompagne actuellement puisse vous recevoir pour que vous puissiez être entendue sur vos inquiétudes concernant la sortie de votre père.

Vous trouverez en fin de réponse un lien vous permettant de faire une recherche de CSAPA à proximité de votre domicile.

Si vous souhaitez une orientation plus affinée ou échanger davantage de votre situation, vous pouvez contacter un de nos écoutants.

Nous sommes accessibles tous les jours, par téléphone au 0 980 980 930 (anonyme et non surtaxé) de 8h à 2h du matin ou par le tchat de notre site Alcool Info Service de 14h à Minuit.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- Adresses utiles du site Alcool info service
- Comment aider un proche?